

l'an deux mil vingt -quatre  
le onze juin à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,  
MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

**Date de convocation**  
6 JUIN 2024

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. DIOP a donné procuration à M. CHERET  
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON  
M. LAMIRAL qui a donné procuration à Mme RANCE

**Date d'affichage  
de la convocation**  
6 JUIN 2024

**Absent :** M. COSTEDOAT

**Date de publication  
de la délibération**  
20 JUIN 2024

M. FOUILLOT a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 15

**Votants** 18

### **OBJET : Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs**

Mme FLOHIC, maire adjoint déléguée aux affaires scolaires, propose d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de l'accueil de loisirs. Ces modifications portent sur :

- Des précisions quant à la communication des dates de fermeture du centre de loisirs.
- Les possibilités d'annulation de l'inscription en cas de dépassement du délai de réservation dans la limite de 5 annulations par an.
- Les délais de transmission des justificatifs d'absence.
- La précision qu'en cas de réservation hors délai acceptée par le directeur de la structure, le tarif forfaitaire journée ou demi-journée reste dû en totalité même si les parents ont l'obligation dans ce cas de fournir un repas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver le règlement intérieur de l'accueil de loisirs tel qu'annexé à la présente délibération, règlement qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

**AUTORISE** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'objet de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 20 juin 2024

La Maire  
Claire CHERET



Le secrétaire de séance  
Philippe FOUILLOT

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2024

Application agréée E-legalite.com